Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1548

Rubrik: Fabrique de DP

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aide à la presse bourrée d'écueils

Les rabais postaux aux journaux profitent aux gros tirages qui n'en ont pas besoin. Deux tentatives de réforme du système en consultation sont mal reçues. Quelques idées surgissent cependant pour sortir de l'ornière.

La Confédération dépense annuellement 100 millions pour abaisser le prix de la distribution des journaux. La Poste met 30 millions de sa poche. La distribution de cette manne n'est pas aveugle. Les tarifs sont différenciés en fonction du tirage, du volume rédactionnel, de la périodicité. Ainsi, une petite publication politique est subventionnée de quelque 15 centimes par numéro, alors que *Construire* ou *Coopération* ne touchent que 9 centimes. Mais le tirage des journaux édités par Migros et Coop est énorme. Une bonne part de l'aide fédérale va donc aux deux plus grands distributeurs du pays!

Les imperfections du système actuel sont criantes. Le Conseil fédéral a proposé une retouche des tarifs postaux. Elle a été reçue fraîchement. La Commission des institutions politiques du Conseil national a repris le flambeau. Elle propose d'abandonner la subvention par l'intermédiaire de La Poste au profit d'une aide directe aux journaux. But de l'exercice: sauvegarder la diversité des médias menacée par la concentration de la presse.

Tri obligatoire

La Commission des institutions politiques propose l'introduction d'un nouvel article constitutionnel (63 bis).

« La Confédération encourage la diversité et l'indépendance des médias. Ce faisant, elle tient compte de l'importance des médias pour la formation démocratique de l'opinion aux niveaux national, régional et local, ainsi que pour la cohésion sociale ».

Une loi est nécessaire pour la mise en œuvre de ce grand principe. Elle doit faire un tri entre les journaux dignes de soutien et les autres. La Commission propose de reprendre un certain nombre de critères déjà en vigueur dans le système des tarifs postaux comme le tirage ou le volume rédactionnel. Elle ajoute d'autres conditions.

- le journal ne doit pas être gratuit;
- il devrait employer un nombre minimum de collaborateurs
- il devrait avoir une charte rédactionnelle
- il devrait se soumettre à un organe de médiation
- les rapports de propriété devraient être transparents

Pistes nouvelles

Le projet parlementaire n'est guère mieux accueilli que celui du Conseil fédéral. En passant de l'aide postale indirecte à l'aide directe, on renforcerait l'intervention de l'Etat sur la presse. Cette critique n'est pas convaincante. Avec l'un ou l'autre système on n'évite pas les choix.

L'intérêt du projet parlementaire est d'introduire de nouveaux critères pour l'octroi d'une aide. Tous ne sont pas bons. Pourquoi écarter les journaux gratuits et subventionner ceux qui sont financés à 80% par la publicité? Pourquoi abandonner des titres trop modestes pour avoir «un nombre minimum de collaborateurs?»

Les critères qualitatifs sont, en revanche, plus intéressants. L'exigence de transparence est difficilement contestable. L'obligation d'une charte rédactionnelle est déjà une règle paritaire reconnue dans la branche.

Dans sa réponse à la consultation, la Fédération suisse des journalistes propose d'autres exigences qualitatives. Pour obtenir un soutien fédéral, un titre devrait respecter les conventions collectives de la branche. Il devrait s'engager à respecter les «droits et devoirs des journalistes» qui représentent la charte déontologique de la profession. En imposant ces critères qualitatifs définis hors de son influence, l'Etat exercerait une influence acceptable. *at*

Fabrique de *DP*

Après une longue collaboration bénévole, Catherine Bolens, pour la mise à jour des archives électroniques, et Allegra Chapuis, pour les corrections et la maquette, ont décidé de ne plus participer à la fabrication du journal.
Nous souhaitons saluer leur disponibilité et leurs compétences qui ont été indispensables au bon fonctionnement de *DP*. ▪

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Marco Danesi (md)
Ont collaboré à ce numéro:
Alex Dépraz
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Pierre Imhof (pi)
Yvette Jaggi (yj)
Jean-Yves Pidoux
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)
Responsable administrative:
Anne Caldelari
Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch